



CANNABIS SANS FRONTIÈRES
(ALTERNATIVE ÉCOLOGIQUE)
MOUVEMENT POUR LES LIBERTÉS

Jeudi 25 octobre 2012

Communiqué N°69 : Droit de réponse et liberté d'expression pour un véritable débat sur le statut légal du cannabis en France et dans le monde.

À l'heure où les mots « dépenalisation », « décriminalisation », « légalisation » reviennent régulièrement dans les médias, il nous semble nécessaire, voire urgent, d'obtenir un droit de réponses, en tant qu'organisation représentante des consommateurs de drogues, en particulier du cannabis, afin de mieux circonscrire le débat avec de véritables contradicteurs.

Comme [Michel Koutouzis le déplorant sur son blog](#), nous constatons que le débat sur la politique en matière de drogues et du cannabis en particulier n'est pas mort et enterré, mais qu'au contraire il se renforce indéniablement, parce qu'il est volontairement et parfois même inconsciemment refoulé avec de faux arguments, souvent des clichés simplistes ou des approximations contre-productives qui appellent des réponses sérieuses et documentées.

En effet il nous paraît important que le peuple français soit réellement informé sur le chanvre (appelé scientifiquement : cannabis, et plus vulgairement : marijuana, sinsemilla, zamal, pakalolo...), pour que la désinformation cesse. Nous ne voulons pas présenter sous un jour favorable, le cannabis, mais seulement sous un jour véridique toutes les propriétés que l'on tire de cette plante, sorte de « cochon vert ».

Nous souhaitons que cette communication y contribuera puisque nos communiqués précédents n'ont jamais été repris au-delà du monde Internet, où le débat est libre et bien plus vif encore. Ce qui accentue l'effet « désinformation », entre l'information libre sur internet et celle diffusée par des médias du service public. Nous faisons le constat que pas une seule radio, pas une seule chaîne de télévision, et seulement quelques journalistes indépendants de la presse écrite (web) nous ont contacté pour nous demander nos réactions, ou des précisions sur tel ou tel argument.

Nous n'avons bénéficié d'aucun plateau télévisé, pas de portraits de militants antiprohibitionnistes, pas plus d'interviews de cultivateurs, de consommateurs ou de porte-parole d'organisations d'usagers...

Aujourd'hui, au titre du collectif Cannabis Sans Frontières, nous demandons solennellement qu'un droit de réponse nous soit accordé à une heure de grande écoute afin que nous puissions informer les français, mais aussi à être invité à débattre lors de chacune des émissions diffusées sur les canaux du service public, radios et télévisions abordant le sujet de la politique en matière de drogues, afin qu'un débat véritablement contradictoire, donc équilibré, garantisse l'information véritable, et à tout le moins objective, du grand public.

Nous sommes scandalisés par la fermeture du débat au niveau gouvernemental, Jean Marc Ayrault ne souhaitant plus que des ministres s'expriment librement sur le sujet.

Le collectif Cannabis Sans Frontières insiste donc sur l'urgence du devoir citoyen de s'exprimer sur ce sujet, et pour défendre la liberté d'expression de tous et partout, notamment que l'article L.3421-4 (ex L630) soit abrogé ou qu'au moins un débat public soit ouvert pour discuter de sa pertinence, comme de celle de la loi du 31 décembre 1970 fondant l'édifice de la politique anti-drogues en France.

Contact Presse : Farid Ghehiouèche 06 14 81 56 79 ;

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1, L5)

CONTACT : <contact@cannabissansfrontieres.org> ; <http://cannabissansfrontieres.org>